

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars, le Conseil Municipal de la commune de Mont Disse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Charles PELANNE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2022

Présents : M. PELANNE Charles, M. CUSSO Gérard, Mme MAILLE Julie, M. MATHIEUX Thierry, PEHEAA Jean-Philippe, M. PONSAN Nicolas.

Absents excusés : M. PEHEAA Jean-Christophe

Délibération n° 5-2022 – Examen et vote du compte de gestion 2021

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 6-2022 : Vote du compte administratif 2021
--

Le conseil municipal, présidé par Jean-Christophe Péhéaa, adjoint (M. Pélanne ayant quitté la salle conformément à la loi) vote le Compte Administratif 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	19 716,98 euros
Recettes	8 937,86 euros
RESULTAT	- 10 779,12 euros

Fonctionnement

Dépenses	82 701,02 euros
Recettes	152 487,08 euros
RESULTAT	69 786,06 euros

RESULTAT GLOBAL + 59 006,94 euros

Délibération n° 7-2022: Achat et contrats de maintenance – Convention de groupement de commande avec la communauté de communes des Luys en Béarn
--

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que, dans le cadre de son schéma de mutualisation, la Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite accompagner au mieux ses communes membres au travers d'un ensemble d'actions tel que la mise à disposition de personnel et de service, les prestations ponctuelles comme l'assistance juridique et la mutualisation de procédures de commande publique pour des travaux, des services ou l'acquisition de fournitures. Dans ce cadre, la Commission Solidarité territoriale et politiques contractuelles de la

Communauté de communes a réalisé un recensement des besoins des communes membres en termes d'achat de fournitures et de matériels, de contrats de maintenance ou de contrôles périodiques des équipements.

Compte tenu de la volonté de la commune de Mont-Disse de mutualiser certains achats et contrats de maintenance, il est proposé d'adhérer au groupement de commande pour :

- Les vérifications périodiques des installations électriques et/ou gaz.

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour lequel la Communauté de communes est désignée coordonnateur du groupement.

M. le Maire donne ensuite lecture du projet de convention annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre la commune de Mont-Disse et la Communauté de communes des Luys en Béarn,

CHARGE M. le Maire de sa signature,

CHARGE M. le Maire de transmettre la présente délibération à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à M. le Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn.

Charles PELANNE	Jean-Christophe PEHEAA ABSENT	Gérard CUSSO
Julie MAILLE	Thierry MATHIEUX	Jean-Philippe PEHEAA
Nicolas PONSAN		